

CSA 47 - Projet de décision sur les termes de référence
des Directives volontaires du CSA sur l'égalité
des droits entre les genres et l'autonomisation des femmes

Doc No : CFS/BurAG/2020/11/23/04e

**TERMES DE REFERENCE POUR LA PRÉPARATION DES LIGNES DIRECTRICES
VOLONTAIRES DU CSA SUR L'ÉGALITÉ DES DROITS ENTRE LES GENRES ET
L'AUTONOMISATION DES FEMMES DANS LE CONTEXTE DE LA SÉCURITÉ
ALIMENTAIRE ET DE LA NUTRITION - PROJET DE DÉCISION**

QUESTIONS À PORTER À L'ATTENTION DE LA COMMISSION

CFS 2021/47/XX « Termes de référence pour la préparation des Directives volontaires du CSA sur l'égalité des droits entre les genres et l'autonomisation des femmes dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition » et CFS 2021/47/XX « Termes de référence pour la préparation des Directives volontaires du CSA sur l'égalité des droits entre les genres et l'autonomisation des femmes dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition - Projet de décision » tels que présentés par les co-présidences du Groupe de travail à composition non limitée (OEWG) sur le Genre, S.E. l'Ambassadrice Josephine Ouedraogo (Burkina Faso), et Mme Satu Lassila (Finlande).

Le Comité :

- a) exprime sa reconnaissance pour le travail réalisé par le Groupe de travail sur l'égalité des droits entre les genres et l'autonomisation des femmes et salue le leadership efficace des coprésidents du Groupe de travail sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ;
- b) approuve le mandat pour la préparation des *Directives volontaires du CSA sur l'égalité des droits entre les genres et l'autonomisation des femmes dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition* ;
- c) reconnaît l'importance d'un processus inclusif, ouvert à toutes les parties prenantes intéressées, conduisant à l'adoption des Directives, processus facilité par le Secrétariat du CSA, avec le soutien d'une Équipe spéciale technique (TTT), sous la direction du GTCNL du CSA et dirigé par les coprésidents ;
- d) souligne l'importance cruciale des phases de consultation prévues pour l'appropriation et le succès du processus, et invite toutes les parties prenantes du CSA à participer activement à la préparation des dites lignes directrices ;
- e) reconnaît que des fonds suffisants pour cet Axe de travail ne sont pas disponibles actuellement et invite les membres du CSA et les parties prenantes à fournir des ressources financières adéquates en temps utile pour permettre la pleine mise en œuvre du processus de convergence des politiques ;
- f) demande que les *Directives volontaires sur l'égalité des droits entre les genres et l'autonomisation des femmes dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition* soient présentées pour approbation par le CSA lors de sa 50e session en octobre 2022.